



Procès-verbal PROVISoire

Présences :

Pour représenter les parents :

- M^{me} Julie Genest Gaumond, vice-présidente
- M^{me} Julie Drapeau, trésorière
- M^{me} Rosine Kabindigiri, représentante au comité de parents du CSSDD
- M^{me} Audrey Lamontagne, représentante au comité de parents du CSSDD
- M. Aurélien Dupuy, parent
- M^{me} Delphine Talamona, parent

Pour représenter le personnel enseignant :

- M^{me} Élisabeth Cimon
- M^{me} Hélène Beaulieu
- M^{me} Marie-Renée Coulombe
- M^{me} Sylvie St-Arnaud

Pour représenter le service de garde :

Pour représenter le personnel des services professionnels :

- M^{me} Émilie Paré, psychoéducatrice

Pour représenter les membres de la communauté :

Direction de l'école :

- M^{me} Julie Boulanger, directrice
- M^{me} Alexandra Therrien, directrice adjointe

Secrétaire d'assemblée :

- M^{me} Katia Perron

Personnes absentes :

- M^{me} Catherine Fournel, présidente
- M^{me} Sophie Nadeau, représentante pour le service de garde
- M. Réjean Martel, membre de la communauté

École Les Primevères -Jouvence

Convocation du conseil d'établissement

Date : Mardi 19 mars 2024

Heure : 19h00

Lieu : Local d'anglais 137 (pavillon Primevères)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

BLOC OUVERTURE

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Parole au public
5. Lecture et suivis au procès-verbal de la rencontre du 30 janvier 2024

BLOC INFORMATION

6. Information générale
 - a. De la présidence
 - b. De la direction
 - c. De la représentante au comité de parents
7. Éclipse solaire du 8 avril 2024
8. Travaux d'été
9. Plan de rattrapage
10. Compte-rendu des inscriptions 2024-2025

BLOC CONSULTATION

11. Conférence Optifex du 26 mars 2024 (organisation)

BLOC DÉCISION

12. Demandes de sorties scolaires ou activités nécessitant un changement d'heure scolaire
 - a. Défi Endorphines
 - b. Spectacle des talents
13. Varia
14. Levée de l'assemblée

École Les Primevères - Jouvence

Procès-verbal du conseil d'établissement

BLOC OUVERTURE

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Julie Genest Gaumond souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Vérification du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

CÉ.23-24 -31 Il est proposé par Julie Drapeau, appuyée par Hélène Beaulieu, d'adopter le projet d'ordre du jour.

4. Parole au public

5. Lecture et suivis au procès-verbal de la rencontre du 30 janvier 2024

CORRECTION

Point 7 Optifex : Cette correction doit être apportée ; Julie ~~Bélanger~~ Boulanger

CÉ.23-24 -32 Il est proposé par Élisabeth Cimon, appuyée par Marie-Renée Coulombe, d'approuver les corrections apportées au procès-verbal de la rencontre du 30 janvier 2024.

BLOC INFORMATION

6. Information générale

~~a. De la présidence~~

b. De la direction

b.1. Madame Julie Boulanger informe les membres du conseil d'établissement que le projet CAP (Communauté d'apprentissage professionnelle), basé sur les recherches de François Massé, va bon train. L'équipe-école travaille sur une vision commune de la progression des apprentissages en lecture et sur un arrimage des stratégies de lecture.

b.2. La direction mentionne que le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école sera présenté et adopté éventuellement au conseil d'établissement. Il y aura aussi l'ajout d'un volet sur les agressions à caractère sexuel.

b.3. Madame Julie Boulanger nomme que le travail en lien avec le Projet éducatif est maintenant axé sur la présentation que prendra le contenu déjà présenté au conseil d'établissement.

b.4. La direction félicite madame Élisabeth Cimon, enseignante à l'école Jouvence, pour la présentation de son projet de jardin hydroponique au Défi OSEntreprendre. Celle-ci nous explique le projet qu'elle chapeaute avec l'aide de l'agriculteur urbain, Rémy Carrier. Les membres du conseil d'établissement félicitent madame Cimon et les Brocolis fleuris pour leur beau travail.

b.5. Le 22 mars, ce sera la journée «Porte ton pyj» au profit d'Opération Enfant Soleil. Ce projet est en lien avec les Découvreurs à la course et les enfants pourront venir à l'école en pyjama en échange d'une contribution volontaire.

c. De la représentante au comité de parents

c.1. Madame Audrey Lamontagne présente brièvement les différents sujets qui ont été abordés au comité de parents, tels que les portes ouvertes, la présentation par les conseillers pédagogiques sur l'éthique numérique en lien avec les écrans, l'éclipse solaire et la fréquentation scolaire.

c.2. Rosine Kabindigiri présente les différents sujets qui ont été abordés à sa rencontre du comité de parents, tels que le fonctionnement du service du protecteur de l'élève, la divulgation aux parents des statistiques en lien avec les différentes situations d'intimidation, la rougeole et l'éclipse solaire.

7. Éclipse solaire du 8 avril 2024

Madame Julie Boulanger informe les membres du conseil d'établissement que le centre de services scolaire des Découvreurs a décrété que le 8 avril sera une journée pédagogique. Cette décision a été prise selon les consignes de la Santé publique.

8. Travaux d'été

Madame Julie Boulanger mentionne que le rez-de-chaussée de l'école Les Primevères aura la chance de vivre une cure de rajeunissement en faisant l'objet de travaux de peinture. Dans ces circonstances, le camp d'été 2024 aura lieu à l'école Jouvence à cause de ces rénovations importantes.

9. Plan de rattrapage

Madame Julie Boulanger mentionne que l'école a reçu environ 50 000\$ en lien avec le plan de rattrapage. Ce montant a été utilisé pour du tutorat, de l'ajout aux services d'orthopédagogie, d'aide à la classe et de francisation.

10. Compte-rendu des inscriptions 2024-2025

Madame Julie Boulanger fait un compte-rendu des inscriptions pour 2024-2025.

Ces chiffres sont en date du 19 mars 2024.

Niveaux	Les Primevères	Jouvence
Préscolaire 4 ans	21	x
Préscolaire 5 ans	63	22
1 ^{re} année	71	20
2 ^e année	56	18
3 ^e année	61	24
4 ^e année	52	30
5 ^e année	67	21
6 ^e année	48	33

BLOC CONSULTATION

11. Conférence Optifex du 26 mars 2024 (organisation)

La direction présente les 4 jeux qui seront offerts lors du tirage à la fin de la formation. Elle demande de l'aide dans l'organisation de la soirée et plus particulièrement pour l'accueil des parents entre 18h et 18h30. Il y aura des cocardes pour identifier les membres du conseil d'établissement, une table avec des breuvages et des coupons de tirage pour les jeux.

BLOC DÉCISION

12. Demandes de sorties scolaires ou activités nécessitant un changement d'heure scolaire

- a. Défi Endorphines (31 mai, en cas de pluie le 14 juin)
- b. Spectacle des talents (7 juin)

CÉ.23-24 -33 Il est proposé par Audrey Lamontagne, appuyée par Julie Genest Gaumond, d'approuver les demandes de gel d'horaire pour ces deux événements.

13. Varia

13.1 Projet de loi

Madame Julie Genest Gaumond porte à notre attention les 3 articles suivants. (Voir le document à l'annexe 1)

13.2 Écrans au service de garde

Monsieur Aurélien Dupuy se questionne sur le fait qu'au service de garde, il est permis d'aller sur YouTube pour visionner des vidéos drôles de chats de rediffusion TikTok. Madame Sophie Nadeau étant absente pour faire le suivi de ce questionnement, monsieur Dupuy ira discuter de cette situation auprès de la responsable du service de garde. Madame Delphine Talamona demande un suivi lors de la prochaine rencontre.

13.3 Trous d'eau et flaques d'eau à l'entrée du service de garde de l'école Les Primevères

Madame Julie Drapeau s'exprime sur la présence du trou d'eau devant la porte #2 du service de garde. Madame Julie Boulanger mentionne qu'il y aura un suivi auprès du service des ressources matérielles du centre de services scolaire.

14. Levée de l'assemblée

Madame Julie Genest Gaumond remercie les membres et annonce la levée de l'assemblée. Il est 20h35.

CÉ.23-24 -34 Il est proposé par Audrey Lamontagne, appuyée par Sylvie St-Arnaud, d'approuver la levée de l'assemblée.

Projet de loi no 23 (2023, chapitre 32)

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation

Sanctionné et entré en vigueur le 7 décembre 2023

54.1. Une vacance à un poste de membre d'un conseil d'établissement d'une école est constatée lorsqu'un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives du conseil d'établissement sans motif jugé valable par ce dernier. Le mandat de ce membre prend fin à la clôture de la séance qui suit, à moins que le membre n'y assiste.

67. Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire.

Le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

L'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres et à leurs substituts au moins sept jours avant la tenue de la séance.

68.1. Les membres du conseil d'établissement peuvent participer à une séance du conseil d'établissement à l'aide de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles, à moins que les règles de régie interne du conseil d'établissement n'en disposent autrement.

Au moins un membre du conseil d'établissement ou le directeur de l'école doit toutefois être physiquement présent au lieu fixé pour cette séance. Le directeur de l'école doit s'assurer que le lieu fixé pour cette séance est équipé de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles.

Un membre du conseil d'établissement qui participe à une séance à l'aide de tels moyens est réputé être présent à cette séance.